



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du vingt quatre janvier deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSEKENS, RIGAUD, MATHIEU, BORIE, VINCENT, VALADOUR, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Brigitte CASTILLE a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Madame Nathalie DONY
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Monsieur Romain VALADOUR

Madame Brigitte JAMMOT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 25 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Délibération portant création d'emplois

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de créer 2 postes permanents de catégorie C, pour répondre aux besoins des services, à compter du **1^{er} mars 2024** :

1 poste d'adjoint technique à temps complet afin de permettre une période de tuilage avant départ en retraite d'un agent ;

1 poste d'adjoint technique à temps non complet de 22h30/35^e pour un besoin permanent au service restauration scolaire.

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits prévus à cet effet.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le trente et un janvier deux mille vingt quatre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20240130-2024-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024

Publication : 01/02/2024



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 1^{er} février 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.